

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Il est tombé cette semaine de 14 à 24 mm sur la Haute-Saône.
Pas ou très peu d'eau annoncée cette semaine.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





Stades et état des cultures

Ne plus semer de colza.

Les premiers semis d'avant le 20 août sont maintenant bien développés (5 à 6 feuilles, parfois les premières élongations).

Les semis postérieurs au 20 août lèvent plus ou moins bien par manque d'eau.

Les derniers semis de la première décade de septembre sont au stade cotylédons.

Les levées sont souvent hétérogènes dès que le semis est postérieur au 20/08, que le sol est travaillé et que des zones argileuses se trouvent dans les parcelles. Les pluies de dimanche vont faire lever les derniers pieds.



Levée très hétérogène dans cette parcelle qui a eu un passage de disques. Les zones tassées par les roues sont toujours très marquées.

Fuite d'eau en bord de route ! Le colza est bien là. Pas facile de vérifier si les graines ont germé et séché ou si les grains donneront encore du colza...



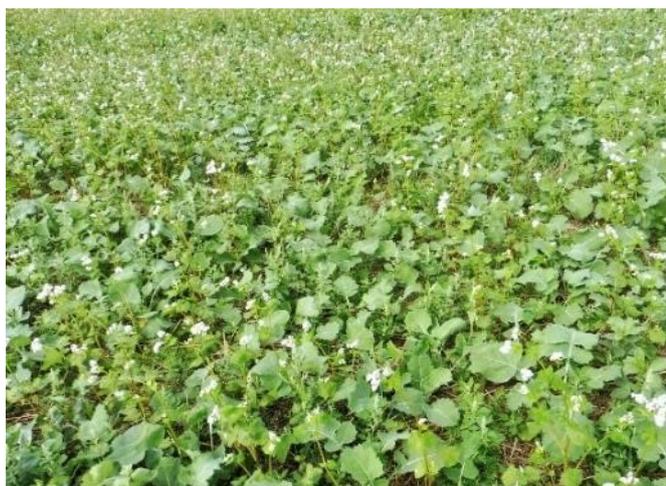
Colza + féverole semé 18/08



Colza semé le 12/09 – stade cotylédon



Colza associé semé le 12/08 – le sarrasin fleurit



Colza associé semé le 24/08



Sévère carence en phosphore sur ce colza semé mi-août



DESHERBAGE

Les graminées lèvent encore avec le retour des pluies. Les dicotylédones comme les géraniums lèvent également.

Les **géraniums** lèvent – stade cotylédons



Lycopsis et bleuets en cours de levée dans les sables

Sur forte infestation de **lycopsis**, prévoir double application de :
[Callisto](#) 0.15 + [cent7](#) 0.2



Beaucoup de **sanves** – prévoir [Callisto](#)



Repousses d'orge de printemps, elles sont déjà presque à 1 nœud. A détruire rapidement.



Repousses d'orge d'hiver détruites après passage d'herbicide datant de 15 jours



Il est par contre un peu tôt pour utiliser les spécialités à mode d'action plutôt foliaire :

- [MOZZAR](#) utilisable à 0.25 l/ha max sur colza au stade 2 feuilles et à 0.5 l/ha à partir du stade 4 feuilles
- [FOX](#), [CALLISTO](#), [IELO](#) à positionner plutôt à partir de fin septembre jusqu'à fin novembre
- [clopyralid](#) n'est réglementairement utilisable qu'au printemps (efficace sur matricaire, laiteron, chardon et légumineuses).
- Voir les spectres des herbicides de postlevée : <https://www.terresinovia.fr/-/les-solutions-de-postlevee-sur-colza>
- Voir les solutions sur adventices difficiles : <https://www.terresinovia.fr/-/gestion-des-adventices-difficiles-en-colza-ammi-majus-gaillet-gratteron-chardon-marie-bleuet-erodium>

Conseil



Ne pas désherber les parcelles non complètement levées aujourd'hui !

Les racinaires ont dû être positionnés avant les pluies.

Surveiller les levées de dicotylédones pour appliquer les produits type [Mozzar](#)

Limaces

 Avec le retour des pluies et des brouillards matinaux, les limaces sont très actives. Des parcelles ont été complètement dévorées !

Limaces grises



Parcelle dévorée, il ne reste que le fenugrec



Limace grise



Régulateur à l'automne

Les régulateurs à l'automne sont inutiles et très peu efficaces.

Même avec des élongations, les dégâts attribuables au gel sont rares. Il n'y a qu'en 2012 (10 jours avec gel à -20°C début février) qu'un régulateur a montré son intérêt sur quelques rares parcelles très allongées.

Les peuplements de colzas sont majoritairement clairs et ne nécessitent pas de régulateurs.

Elongation sur semis de la mi-août



Insectes

**Le vol de grosses altises se confirme cette semaine.
Des captures d'adultes et des morsures sont visibles dans toutes les parcelles.
Des petits colzas ont déjà été bien attaqués**

Une trentaine de grosses altises dans la cuvette



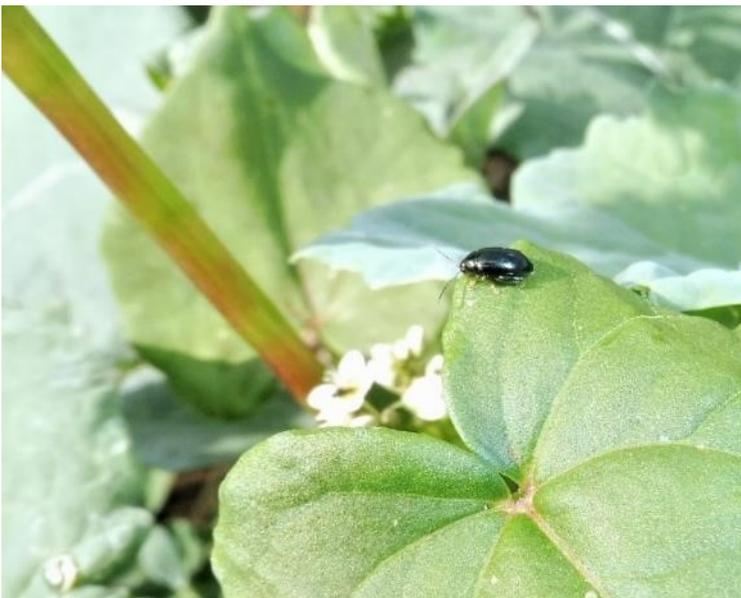
Grosse altise sur colza



Grosse altise sur féverole



Grosse altise sur sarrasin



Grosse altise sur petit colza



Morsures de grosses altises – c'est sur ces petits colzas qu'il faut surveiller de très près l'évolution des dégâts occasionnés par les coléoptères. S'il le faut, un insecticide sera à refaire rapidement.



Morsures de grosses altises.



Conseil

Le vol de grosses altises est en cours.

Pour l'instant, il faut surveiller les petits colzas (moins de 4 feuilles) ! En effet, en cas de fortes infestations, les **grosses altises** se nourrissent de colzas et ils peuvent être significativement défoliés.

On observe des **larves de tenthrèdes** mais rien de préoccupant pour l'instant.

Pas encore de **charançons du bourgeon terminal** dans les cuvettes.

Pour l'instant, aucune intervention insecticide à prévoir sur les gros colzas à plus de 3 – 4 feuilles dans la mesure où ils peuvent supporter des défoliations. La lutte précoce contre les adultes n'a en général pas d'impact sur l'infestation larvaire finale.



Surveillez de très près les petits colzas en cours de levée jusqu'à 2 feuilles même s'ils ont déjà reçu un insecticide.

- Privilégiez les produits à base de lambda cyhalothrine ([Lambdastar](#), [Karate Zeon](#), [SPARK](#)...).
- 3 applications par campagne sont autorisées pour chaque spécialité.
- Le produit [BORAVI WG](#) sera à réserver pour la mi-octobre contre CBT et grosses altises adultes puis vers la mi-novembre pour lutter contre les larves de grosses altises.
- 2 applications max par campagne

Pour toutes les interventions insecticides, laissez des témoins non traités !



SEMENCES DE FERME de CEREALES

N'oubliez pas de faire les tests de germination et PMG.

Calculer sa dose en grains/m²

$$\text{Densité souhaitée (grains/m}^2\text{)} = \frac{\text{Conseil de densité de semis (grains/m}^2\text{)} \times 100}{\text{Pourcentage de grains germés}}$$

Calculer sa dose en kg/ha :

$$\text{Quantité à semer (kg/ha)} = \frac{\text{Densité souhaitée en grains/m}^2 \times \text{PMG (g)}}{100}$$



GESTION DE l'interculture avant semis

GESTION DE L'INTERCULTURE SANS HERBICIDES

Quels outils de déchaumage et de faux semis (conditions assez « séchantes ») ?

	Profondeur de travail (cm)	Efficacité / annuelles et repousses		Efficacité / vivaces		Gestion des pailles		Restructuration des zones tassées
		Faux semis	Destruction des levées	Epuisement	Extraction	Répartition	Incorporation	
Herse de déchaumage (ECOMULCH – Magnum)	1 à 2	FS						
Bèche roulante (Duro-compil)	3 à 5							
Déchaumeur à disques indépendants (VÅDERSTAD carrier, AGRISEM disc'O mulch, LEMKEN Rubin)	3 à 5		A			HP		
	6 à 10					HP		
Vibro-déchaumeur (KOCKERLING Allrounder, KONGSKILDE Vibro Till)	3 à 5		D					
Déchaumeur à train de disques = « cover-crop » + rouleau	4 à 5							
	6 à 10							
Cultivateur à 2 rangées de dents et disques de nivellement = Néo-déchaumeurs (LEMKEN Smaragd, Kristall)	4 à 5		D					
	8 à 10							
	10 à 20							
Cultivateur à 3 rangées de dents et disques de nivellement (HORSH Terrano)	4 à 5							
	8 à 10							
	10 à 20							

Légende :

Aptitude très bonne
Aptitude bonne
Aptitude moyenne
Aptitude faible
Aptitude nulle

Sources : Analis – Institut du végétal, CRA Nord-Pas de Calais, firmes

HP : amélioration possible si équipé d'une herse à pailles.

D : nécessité d'intervenir sur des adventices peu développées, très efficace si socs pattes d'oie ou ailettes.

FS : Nécessité de faire plusieurs passages.

A : A nuancer selon les angles d'attaque et d'entrure.



GESTION DE L'INTERCULTURE AVEC HERBICIDES



Dés herbage en interculture - Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Positionner le traitement glyphosate au plus près du semis, pour détruire un maximum d'adventices levées, pour limiter le nombre de passages et ne pas dépasser la dose max autorisée de 1080 g / ha.

Nouvelle réglementation sur le glyphosate en grandes cultures

- L'utilisation du glyphosate en interculture reste autorisée sur les parcelles où seul un travail du sol superficiel est réalisé entre les deux cultures, avec une dose limitée à 1 080 g/ha/an (soit 3 l/ha/an pour un produit dosé à 360 g de matière active). Cette limite s'applique à l'année civile.
- L'utilisation du glyphosate est interdite en cas de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes à la dose maximale de 1 080 g/ha/an.
- Dans les situations de lutte obligatoires réglementées (ambrosie uniquement en Bourgogne – Franche-Comté), la dose maximale est de 2 880 g/ha/an.
- Certains produits ont pu voir leur nombre d'applications annuel se restreindre : se reporter aux étiquettes.

Il faut donc produire avec moins, voir même sans le glyphosate

L'usage du glyphosate n'est vraiment indispensable que pour la lutte contre le chiendent ou l'avoine à chapellet, voire les liserons ou le chardon en association avec le 2,4-D ou BANVEL 4 S ; et sur toutes les adventices en cas de semis tardif en conditions humides quand le travail du sol superficiel n'est pas possible (comme à l'automne 2019).

Optimiser l'efficacité du glyphosate

Pour garantir une efficacité maximale du glyphosate, il est nécessaire de :

- **Intervenir au bon stade.**
- **Traiter en bonnes conditions :**
 - ↳ temps calme (vent < 19 km/h ou niveau 3 sur l'échelle de Beaufort) ;
 - ↳ hygrométrie > 70 % (facteur prépondérant, amélioré s'il est à 90 %), possible sur faible rosée ;
 - ↳ température comprise entre 15 et 25 °C, éviter les applications sur sols froids (sur vivaces, la température du sol influence l'efficacité du traitement) ;
 - ↳ délai avant la pluie de 1 à 6 h (variable selon les spécialités) ;
 - ↳ éviter les stress hydriques et préférer les applications sur sols humides ;
 - ↳ traitements sur chaumes : lors des périodes où l'hygrométrie est faible et les températures élevées, préférez les traitements matinaux pour bénéficier de la rosée.
- **Privilégier les applications à bas volumes : 100 l d'eau/ha maximum.**
- **Limiter les risques de dérive :** utiliser des buses anti-dérives et si possible un adjuvant qui possède la mention « limitation de la dérive » (ex : HELIOSOL).
- **Prendre en compte la dureté de l'eau :** les ions calcium inactivent les molécules de glyphosate, ce qui nuit à l'efficacité du traitement. Pour limiter ce phénomène, utiliser préférentiellement du sulfate d'ammonium (spécialité autorisée pour l'usage en bouillie herbicide, type ACTIMUM (100 g de sulfate d'ammonium neutralise 100 ppm de calcium dans 100 l d'eau).
- **Utiliser des adjuvants adaptés.**

Bien que de nombreuses spécialités contiennent des surfactants, l'ajout d'adjuvant permet d'améliorer et de régulariser l'efficacité du glyphosate, surtout à faible dose et à faible volume. Le glyphosate pénètre dans les plantes avec l'eau (il est hydrophile).

 - L'huile (hydrophobe) est donc un adjuvant qui présente peu d'intérêt.
 - Le sulfate d'ammonium est l'adjuvant indispensable pour son effet sur la dureté de l'eau et son effet « hygroscopique » (maintien de l'hygrométrie autour de la gouttelette de pulvérisation).
 - Les mouillants (HELIOSOL) ou adjuvants acidifiants (ELTON) sont possibles mais préférez les adjuvants cationiques (REGAIN, SILWETT L77, SURF 2000...).

Attention : Certains mouillants améliorent mieux l'efficacité du glyphosate que d'autres : HELIOSOL et SURF 2000 sont supérieurs à LI 700 STAR ou SILWETT L77 ou GONDOR. Ne pas utiliser d'EPSOTOP (le Mg neutralise le glyphosate).

En conclusion, on peut retenir à titre d'exemple d'utiliser les adjuvants suivants : SURF 2000 0,1 % + ACTIMUM 0,5 à 1 % ou HELIOSOL 0,2 % + ACTIMUM 0,5 à 1 %.

Respecter les délais avant le travail du sol

Le glyphosate pénètre dans la plante par absorption foliaire, plus ou moins rapidement selon la physiologie de la plante (annuelle ou vivace).

Cible	Délai minimum entre l'application chimique et le travail du sol
Plante annuelle (ray-grass, repousse de céréales, dicotylédones).	1 jour (délai à la pluie : 3 heures).
Plante vivace (liseron, chardon, chiendent, rumex...).	7 jours (délai à la pluie : 6 heures).

Attention : Certaines cultures qui suivent le traitement sont sensibles au 2,4-D ou au dicamba, ce qui implique de respecter un délai avant l'implantation. Les tableaux suivants résument les délais à respecter.

Cultures	Utilisation du 2,4-D = Délai avant implantation
Colza, Cultures légumières, CIPAN légumineuse et Crucifère	Ne pas traiter lors de l'interculture avec du 2,4-D avant ces cultures.
Pomme de terre, Tournesol	2 mois.
Betterave, Féverole, Lin, Luzerne, Pois	1 mois.
Mais	15 jours.
Céréales à paille, CIPAN graminées	7 jours.

Cultures	Utilisation du BANVEL 4 S (dicamba) de juin à octobre = Délai avant implantation
Colza	40 jours et si culture implantée après labour.
Céréales d'hiver	3 semaines.

Privilégier les applications sur vivaces développées. L'objectif est d'intervenir au moment où la sève redescend vers le rhizome et ainsi permettre une destruction des organes végétatifs. Attendre au moins 3 semaines après la récolte.

- sur chardons, traiter lorsque les plantes sont au stade « boutons accolés », la plante fait alors 15 à 20 cm de haut,
- sur liserons, traiter sur tiges > à 20 cm si possible à floraison.

Efficacité des herbicides sur adventices à l'interculture

Adventices visées	Glyphosate + adjuvant	Glyphosate + 2,4-D* + adjuvant	2,4-D*	BANVEL 4 S**	
Vivaces Graminées et dicotylédones	Armoise		840 g	0,6 l	
	Avoine à Chapellet	1 080 g			
	Chardon (15 cm à boutons floraux)	1 080 g	720 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Chiendent rampants (floraison)	1 080 g			
	Chiendent pied de poule				
	Grande Berce (bisannuelle ou vivace)				
	Laiteron (début elongation)	1 080 g	900 g + 840 g		
	Liseron des haies		1 080 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Liseron des champs (25 cm à floraison)		1 080 g + 840 g	840 g	0,6 l
	Ortie				0,6 l
	Prêle				
	Renouée amphibie			840 g	
Rumex	1 080 g	1 080 g + 700 g		0,6 l	
Tussilage					
Trèfles					
Graminées annuelles	Repousse de céréales (jusqu'à tallage)	360 g			
	Repousse de céréales (début montaison)	720 g			
	Graminée annuelle 1 feuille	180 g			
	Graminée annuelle jeune (avant tallage)	540 g			
	Graminées annuelle (fin tallage)	900 g			
Dicotylédones annuelles	Dicotylédones jeunes (avant 3 feuilles)	900 g			
	Amarantes, lamier	900 g			
	Ambrosie	720 à 1 080 g		840 g	0,6 l
	Chénopode	900 g	540 g + 600 g		
	Coquelicot (15 cm)	900 g			
	Colza 3 - 4 feuilles	360 g			0,6 l
	Colza 5 - 10 feuilles	540 à 720 g			
	Colza (elongation)	1 080 g	720 g + 600 g		
	Gaillet, matricaire, renouée persicaire, pensées	900 g			0,6 l
	Géranium (plantule)	-	720 g + 600 g		0,6 l
	Géranium (irrégulier si très développé)	1 080 g	720 g + 840 g		0,6 l
	Mercuriale	1 080 g			
	Moutarde, sanve, radis (début elongation)	1 080 g	720 g + 600 g		0,6 l
	Phacélie	1 080 g			
	Renouée des oiseaux, mouron (développé)	1 080 g			0,6 l
	Repousse de pois (développées)	1 080 g			
	Renouée liseron				0,6 l
Sénéçon (avant boutons)	900 g	720 g + 600 g		0,6 l	
Vesce					

Légende : * seuls CHARDOL 600, U 46 PRO, U 600 D, U 600 PRO sont homologués

** traitement uniquement en août – septembre.

Attention ! Attention à l'antagonisme Glyphosate + 2,4-D sur graminées (chiendent).

- Eradication : efficacité > à 90 %, mais plusieurs interventions seront peut être nécessaires pour éliminer les ronds importants.
- Bonne efficacité : 70 à 90 %.
- Contrôle des populations : efficacité comprise entre 50 et 70 %.
- Effet nul ou limité.
- Information non disponible



La nouvelle campagne de semis des céréales va débuter. Quelques parcelles sont déjà semées.

Mais il est urgent d'attendre pour semer les parcelles sales en graminées !

Avec des prix des céréales plutôt rémunérateurs, la tendance serait plutôt d'intensifier les itinéraires techniques, mais il semble important de poursuivre la mise en œuvre de leviers agronomiques favorables à une moindre consommation d'intrants et de carburant.

Voici quelques pistes qui peuvent permettre de faire quelques économies et assuré un rendement :

- Limiter les passages de travail du sol avant semis
- **Semer après le 15 octobre** permet en général de s'affranchir des traitements insecticides en végétation contre pucerons et cicadelles.
- Semer après le 15 octobre les variétés sensibles à la septoriose permet de **diminuer le risque maladies** au printemps.
- Les semis tardifs, après le 15/10, ont un intérêt dans les parcelles à problématique graminées (vulpin, ray-grass) pour semer après avoir détruit les graminées adventices levées. Cela permet de diminuer significativement les coûts de désherbage.

Un semis plus tardif (aux alentours du 15/10) n'est pas forcément synonyme de rendement inférieur. L'automne 2018 reste le meilleur exemple.

Toutefois, pour des semis très tardifs, il est peut être judicieux de choisir la bonne variété à semer plus tard comme le montre l'essai Arvalis ci-dessous.

Choix variétal en semis tardif

Un essai croisant dates de semis et collection variétale a été réalisé en 2020 à Cuperly (51-craie) : semis à 320 grains/m² le 14 octobre et semis à 400 grains/m² le 11 novembre 2019. La perte moyenne de rendement est de 12 q/ha (97 q/ha en octobre et 85 q/ha en novembre).

Certaines variétés « performant » en semis de novembre : LG ABSALON, WINNER, TENOR, CHEVIGNON, RUBISKO.

Ci-dessous, le graphique classe les variétés en 4 groupes :

- Potentiel moyen à la fois en semis classique et décalé
- Bon potentiel à la fois en semis classique et décalé
- Potentiel moyen en semis classique et bon potentiel en semis décalé
- Bon potentiel en semis classique et un potentiel moyen en semis décalé

Figure 3 : Résultats essai 2020 (Cuperly - 51) : rendements en q/ha selon la date de semis

	Rendement pour une date de semis classique (14 oct)	Rendement pour une date de semis tardive (11 nov)	Ecart
LG ABSALON	98.8	92.5	6.3
WINNER	99.2	90.1	9.1
TENOR	94.4	89.6	4.8
CHEVIGNON	105.4	88.9	16.5
RUBISKO	91.3	88.7	2.6
HYKING	104.8	87.1	17.7
PROVIDENCE	105.1	86.6	18.5
KWS EXTASE	104.5	86.0	18.5
UNIK	93.6	85.3	8.3
AUTRICUM	99.3	84.8	14.5
RGT CESARIO	96.7	84.4	12.3
FILON	89.6	84.1	5.5
GRIMM	101.8	83.9	17.9
RGT PERKUSSIO	95.2	81.3	13.9
GRAVURE	90.2	81.0	9.2
HANSEL	94.9	80.3	14.6
KWS TONNERRE	88.9	79.2	9.7
TALENDOR	94.3	78.9	15.4
SY ADORATION	94	78.2	15.8

Désherbage

Quelques généralités sur le désherbage :

- Les parcelles récoltées en 2021 étaient parfois très sales en graminées, il convient donc d'être vigilant si vous semez les céréales dans ces parcelles.

Quel que soit le travail du sol, gratouillage ou semis direct, si vous savez que les levées de graminées seront nombreuses dans une parcelle donnée, décalez au maximum la date de semis. Le coût de désherbage risque d'être exorbitant pour avoir de bonnes efficacités. Les dernières pluies vont faire lever les graminées, cela permettra de repérer les parcelles à problème.

Pour rappel, des semis très / trop précoces sont détruits tous les ans pour des raisons de trop fort enherbement.

- le désherbage d'automne sert avant tout à gérer les graminées, il est donc à prévoir si vous savez que vous avez un gros problème de vulpins ou ray-grass.
- Pour être plus efficaces, les herbicides racinaires devront être positionnés le plus tôt possible, sur des graminées très jeunes, non levées à 1 feuille.
- Il faut désherber tôt, dès l'automne, en cas de fortes infestations en graminées. Plus vous attendez pour désherber, plus les doses devront être élevées et plus la nuisibilité sera élevée (concurrence).
- Ne pas semer les céréales (en particulier les orges) à la volée dans les parcelles sales en graminées car l'emploi d'herbicides racinaires est plutôt déconseillé sur grains mal recouverts.
- En cas de très fortes infestations de graminées, des doubles applications d'automne permettront de limiter les pertes de rendement mais la marge brute n'augmentera pas forcément. Comme le montre les graphiques Arvalis ci-dessous, les marges « herbicides » sont en moyenne plus élevées et les parcelles plus propres pour des dates de semis tardives.

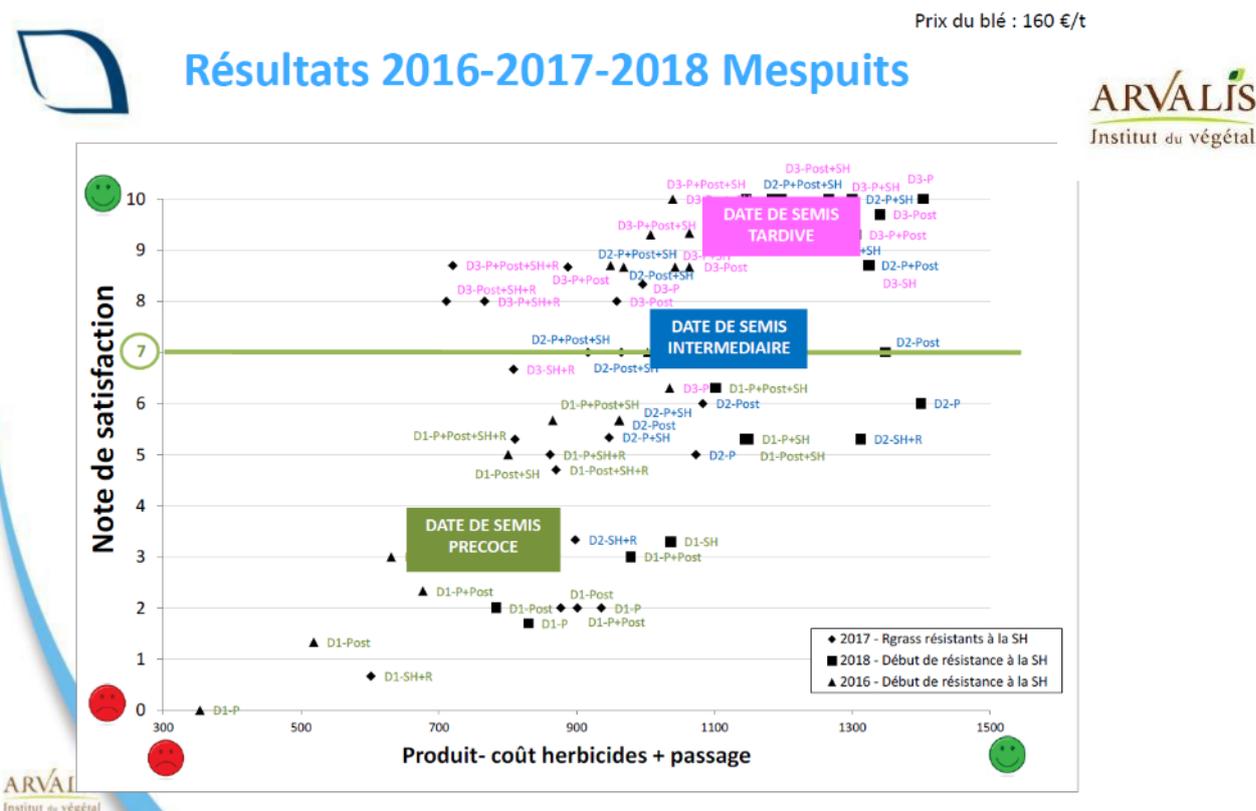
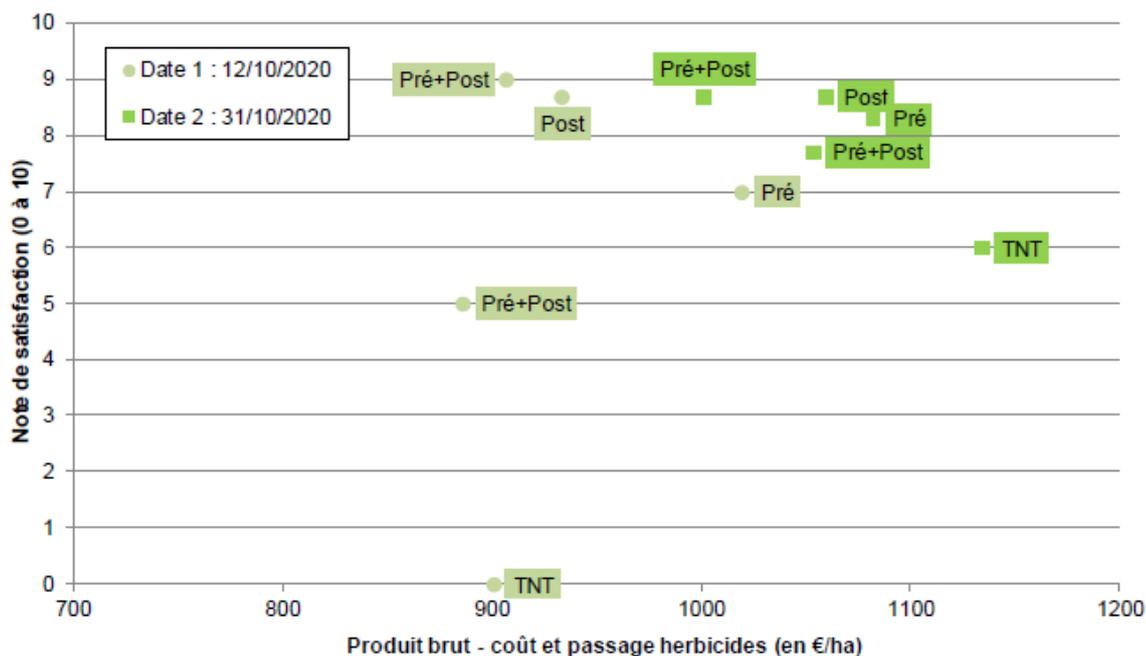


Figure 3 : Produits – coût herbicides en fonction des notes de satisfaction obtenues – Prix de l'orge : 210 €/t sans prise en compte du calibrage– Essai ray-grass orge d'hiver 2021 à Mespuits (



Hugier (2008 - 2010 - 2012) – le décalage de la date de semis a permis d'avoir des parcelles propres et des rendements supérieurs !

	1ere date de semis	2 ^{de} date de semis	Efficacité du décalage de la date de semis après destruction mécanique
2008	13 octobre 2007	7 novembre 2007	
Infestation en vulpin (épis par m ²)	300	161	46%
Rendement en qx/ha	62.2	63.3	
2010	14 octobre 2009	28 octobre 2009	
Infestation en vulpin (épis par m ²)	800	28	97%
Rendement en qx/ha	69.4	74.2	
2012	14 octobre 2011	28 octobre 2011	
Infestation en vulpin (épis par m ²)	39	19	52%
Rendement en qx/ha	62.2	66.6	

Attention l'utilisation des produits à base de prosulfocarbe est réglementée.

POUR DÉSHERBER VOS CÉRÉALES À L'AUTOMNE AVEC DU PROSULFOCARBE

2 conditions d'emploi à respecter impérativement

Buses anti-dérive

Utiliser obligatoirement des buses à injection d'air homologuées « réduction des zones non traitées (ZNT) »



Protéger les cultures non cibles

Dans un rayon de 1 km autour de cultures non cibles (CNC), ne pas appliquer le prosulfocarbe avant leurs récoltes.

* Si impossibilité d'attendre la récolte et uniquement si la parcelle traitée est située à plus de 500 m de CNC, appliquer le prosulfocarbe avant 9h et après 18h (température faible et hygrométrie élevée).

1 km



Cultures non cibles*

 Cultures fruitières - pommes - poires	 Cultures légumières - mâche - épinard - cresson des fontaines - roquette - jeunes pousses	 Cultures aromatiques - cerfeuil - coriandre - fenouil - menthe - persil - thym - aneth	 Cultures médicinales - arctichaut - bardane - cardon - chicorée - mélisse - pissenlit - radis noir - sauge officinale - borragon de cuisine	 Autres cultures - sarrasin - quinoa - chia
---	--	---	--	---

* Approche pour des agriculteurs visant à connaître les dates de récolte.

Pour vous aider à respecter les conditions d'emploi

QualiCible
Un outil cartographique pour vous informer sur les conditions d'emploi des herbicides** sur vos parcelles.
www.syngenta.fr/quali-cible

OptiBuse
Une appli pour vous aider à choisir les buses homologuées ZNT qui vous conviennent.

syngenta®

Source SYNGENTA

Vous pouvez visualiser sur ce site, <https://cartoklik.syngenta.fr/quali-cible/#/carte>, si votre parcelle est proche d'une culture non cible.

Insectes

- Attention aux **cicadelles**.

Sur semis très précoces de fin septembre, il est important de nettoyer les parcelles avant que la céréale ne lève. Les situations à risque sont les parcelles avec très peu de travail du sol et où il y a eu une couverture végétale en juillet, août et septembre comme les sojas, luzernes, repousses de céréales ou intercultures courtes qui ont poussé.

- Le risque **pucerons** semble élevé cette année mais l'évaluation des populations se fera au stade 1 -2 feuilles de la céréale

Les pucerons *Rhopalosiphum padi* sont toujours présents dans les maïs



On en trouve également sur les repousses d'orge dans les colzas !



Limaces

Évaluez les populations de limaces avant de commencer les semis, soit en posant des pièges (cartons, tuiles, plastiques), soit en épandant de l'anti limace sur quelques zones de la parcelle.





MAIS

Stade et état des cultures

Les ensilages sont en cours.

Quel prix pour l'achat de maïs vert sur pied ?

Voir Agrosaône N°29



TOURNESOL

Stade et état des cultures

Les récoltes débutent. Les rendements des semis précoces oscillent entre 20 et 30 qx/ha.



SOJA

Stade et état des cultures

Les sojas murissent.

Variété de précocité 000...

et variété de précocité I

Gros et petits grains





COUVERTS, CIVE, Luzerne , trèfle, prairies

Couverts

*CIVE pour métha semé 15/06 – sorghos à 2.5 m –
tournesols à 1.7 m presque murs – moha à 1 m –*



Couvert moha – trèfle Alex semé début août



Luzerne

Ne plus semer de luzernes.

Désherbage

Si vous souhaitez considérer vos luzernes comme SIE en 2022, il faudra les désherber cet automne, avant le 31/12/2021.

Un programme du type [Harmony Sx](#) à 25 g/ha courant octobre sur une luzerne à 3 feuilles trifoliées, permettra de maîtriser les principales dicotylédones.

Mais souvent, les dicotylédones présentes ne sont pas nuisibles et seront éliminées lors de la coupe de nettoyage.

Si présence importante de **vulpins, bromes, folle avoine ou raygrass**, un premier passage avec un herbicide à mode d'action foliaire peut être envisagé.

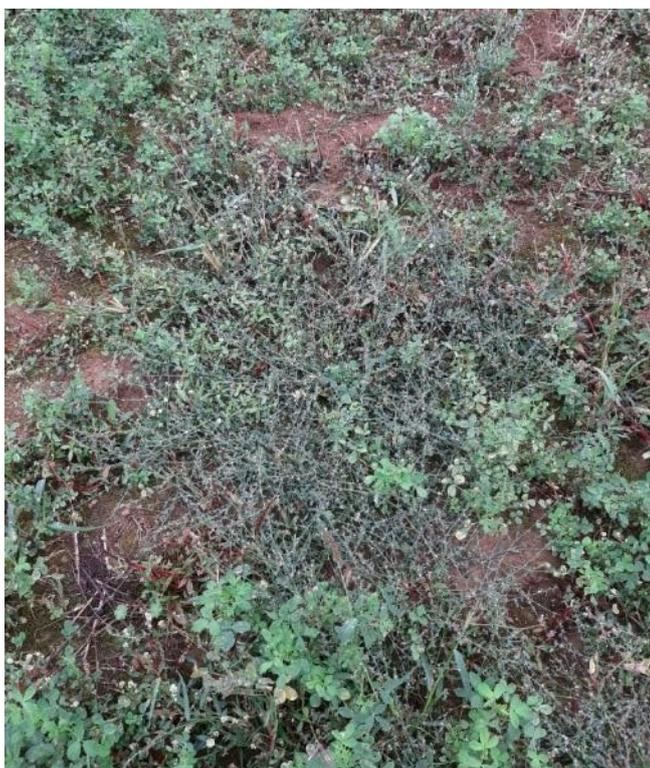
Un Kerb Flo à 1.5 l/ha sur sol humide fin novembre pourra être également le bienvenu.

Luzernes de 1 an – les racines mesurent environ 30 cm



La renouée des oiseaux est une adventice très agressive et envahissante. Sans travail du sol, elle empêche par exemple les couverts de pousser. Un nettoyage chimique est indispensable.

Un seul pied de renouée des oiseaux !





Ambrosies



Surveillez vos parcelles de soja, tournesol, maïs. Les ambrosies sont visibles et doivent être exportées par arrachage manuel avant qu'elles ne disséminent leurs graines...

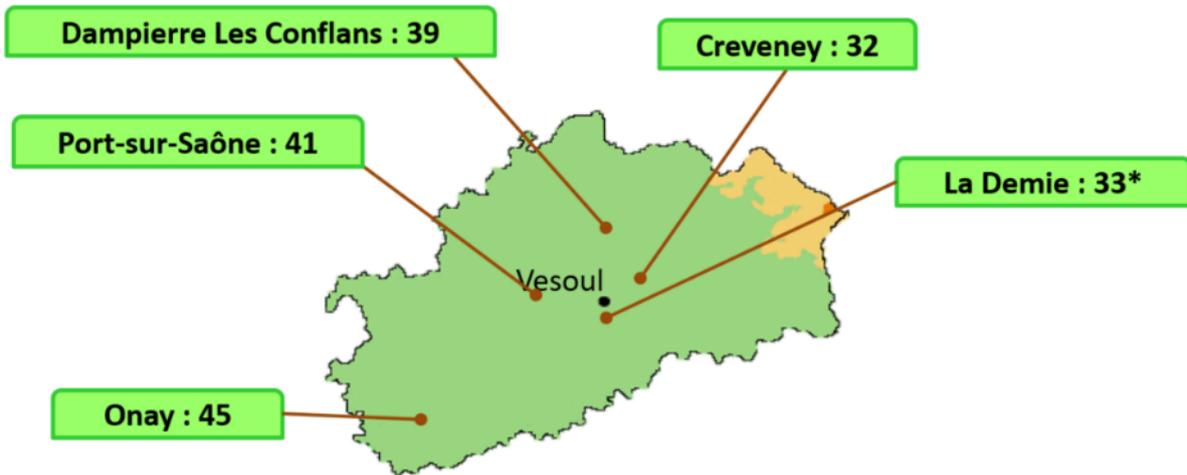
Même minuscule, l'ambrosie est capable de fleurir et émettre des graines



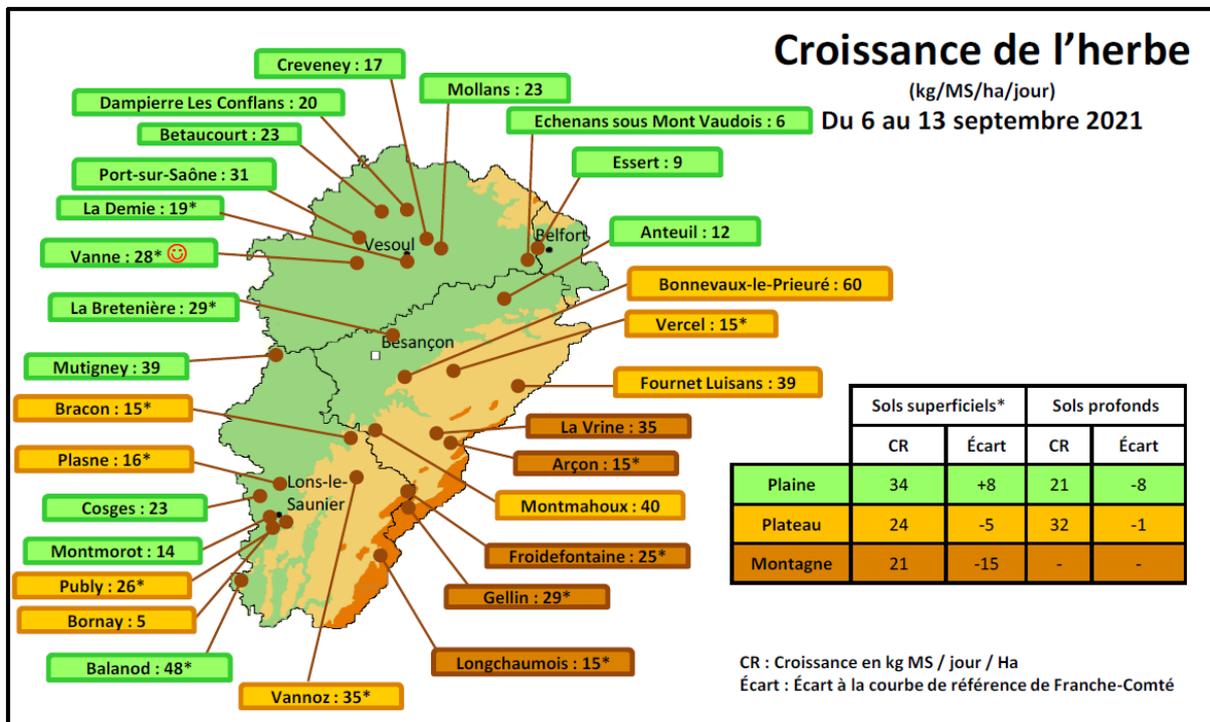


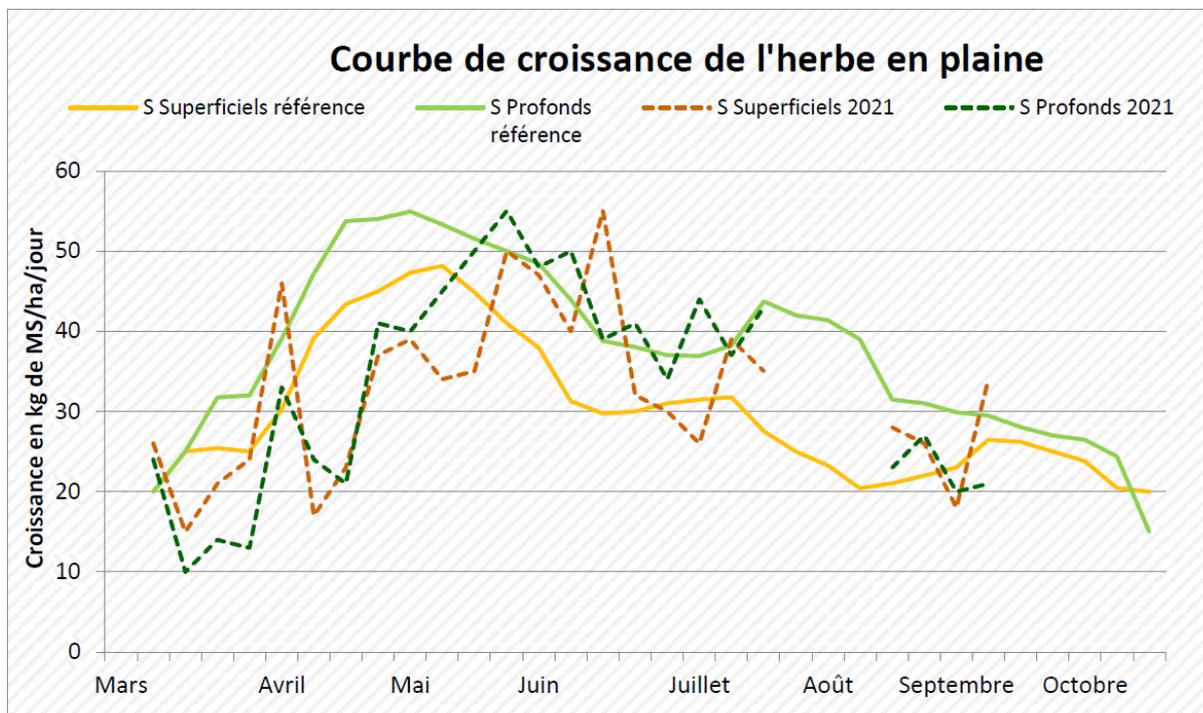
Croissances de l'herbe de la semaine :

Croissance du 13 au 20 sept 2021
en kg MS / jour / ha
 *croissance sur sol superficiel



Météo de l'herbe de la semaine dernière :





En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2021.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté ! L'**épisode 25** est sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine Rémy Delagarde nous parle de la valeur de l'herbe d'automne et de sa consommation par les animaux !

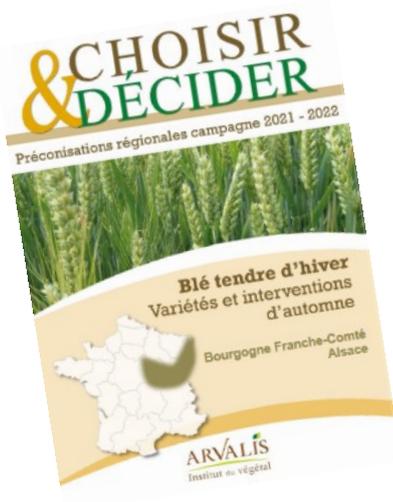


Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

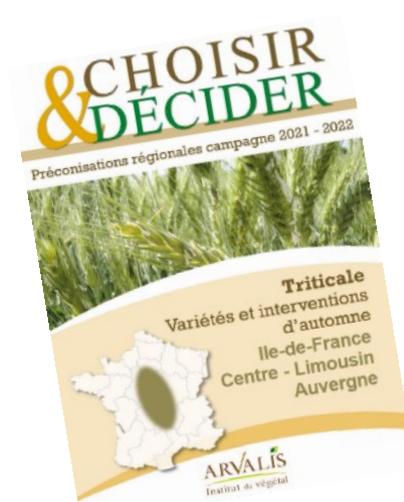


Les guides de la semaine

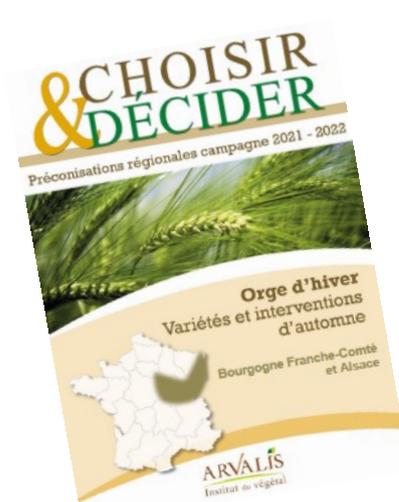
Choisir et décider – BLE TENDRE
[\(Cliquez\)](#)



Choisir et décider – TRITICALE
[\(Cliquez\)](#)



Choisir et décider – ORGE HIVER
[\(Cliquez\)](#)





Les trophées de l'agriculture de Haute-Saône : [inscrivez-vous pour participer](#)



25 août 2021

Les trophées de l'agriculture visent à mettre en lumière auprès du grand public une agriculture locale qui bouge, qui relève des défis, qui s'implique dans son territoire, qui innove.... et au final, représente une place prépondérante dans l'économie et l'attractivité de notre département. Si vous êtes agriculteur(ric) et partagez les valeurs importantes de l'agriculture d'aujourd'hui, autour du renouvellement des générations, d'une production de qualité, locale, valorisant et préservant les ressources naturelles, orientée vers la triple performance.... Alors candidatez à cette première édition des trophées avant le 26 septembre.

L'Est Républicain et la Chambre d'agriculture organisent, avec d'autres partenaires publics et privés la première édition des trophées de l'agriculture de Haute-Saône. Les agriculteurs lauréats seront sélectionnés par un jury et récompensés pour leur action ou leur implication à l'occasion d'une cérémonie festive au Parc des Expositions de Vesoul le 17 novembre 2021.

Liste des 9 trophées de l'édition 2021 :

Trophée de l'agriculture numérique et connectée

Ce trophée récompensera la mise en oeuvre de technologie(s) numérique(s) sur l'exploitation avec pour objectif d'accroître la compétitivité, ou d'optimiser la qualité et la traçabilité des produits, ou d'améliorer la qualité de vie de l'exploitant.

Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole qui aura développé ou orienté son activité de manière à créer ou capter de la valeur ajoutée : grâce notamment à la réduction des intermédiaires, l'innovation technologique ou l'innovation sur le produit.

Trophée de l'agriculture de proximité

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole commercialisant des produits en circuits courts et de proximité, et favorisant le contact direct avec le consommateur.

Trophée de l'agriculture intergénérationnelle

Ce trophée récompensera une exploitation familiale regroupant au moins 2 générations, et dont les moteurs sont : transmissions des savoir-faire, projets de développement, qualité de vie, transmissibilité de l'exploitation.

Trophée de l'agriculture sources d'énergie

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole qui utilise les produits connexes à l'exploitation pour produire de l'énergie destinée à être autoconsommée ou utilisée à l'extérieur.

Trophée Installation

Ce trophée récompensera un(e) jeune exploitant(e) agricole qui a concrétisé son projet de création ou de reprise et a réalisé un parcours exceptionnel ou exemplaire.

Trophée Transmission

Ce trophée récompensera un(e) cédant(e) d'exploitation agricole qui a concrétisé son projet de transmission par une démarche exceptionnelle ou exemplaire.

Trophée de l'agriculture durable et agro-écologie

Ce trophée récompensera la mise en oeuvre d'une production agricole qui vise à réduire l'impact environnemental de l'agriculture, et à assurer une production pérenne en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.

Trophée « collectif » coup de cœur

Ce trophée récompensera une démarche collective d'agriculteurs, territoriale ou de filière.

Pour candidater à l'un de ces trophées, complétez [la fiche de candidature](#) en présentant votre activité et les raisons pour lesquelles vous candidatez. A nous retourner par mail à : accueil@haute-saone.chambagri.fr

[Consultez le dossier de candidature.](#)

Article publié par l'Est Républicain

<https://www.estrepublicain.fr/economie/2021/07/16/trophees-de-l-agriculture-vous-etes-agricultrice-ou-agriculteur-en-haute-saone-deposez-votre-dossier-de-candidature-pour-la-1ere-edition>

Pour tous renseignements : philippe.boulier@haute-saone.chambagri.fr – 03 84 77 14 58

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



FACEBOOK



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

